



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HTE GARONNE
COMMUNE DE LABEGE
N° : 323A_2023
Nomenclature : 9.1
Publication numérique le : 17.11.2023

ARRETE MUNICIPAL
REFUS AUTORISATION TRAVAUX ERP
BÂTIMENT MODULAIRE LYCÉE LA
CADENE

Le maire de la commune de LABEGE,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire ;
- Vu le code de justice administrative et notamment l'article R.421-5 relatif aux voies et délais de recours,
- Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.111-7, L.111-8, L.123-1 à L.123-4, (cadre général), R.123-1 à R.123-55 (sécurité et protection contre l'incendie), et R.152-4 à R.152-7 (sanctions pénales), R.111-18-1 et R.111-19-1 (accessibilité aux personnes à mobilité réduite) ;
- Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu le décret n° 2014-1312 du 31 octobre 2014 modifiant le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Vu l'arrêté du 30 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouverte au public lors de leur aménagement ;

- Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 modifié fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.164-1 à R.164-4 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;
- Vu la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP (DAT) n°031.254.23H0041 déposée en date du 31.08.2023, (DPC 29.09.2023) liée au PC 031.254.23.0.0018;
- **Vu l'Avis Défavorable de la sous-commission départementale de la Haute-Garonne pour l'accessibilité aux personnes handicapées en date du 07.11.2023 ;**

ARRETE

ARTICLE I Le responsable de l'établissement « Lycée La Cadène / Bâtiment Modulaire » situé au 200 rue Buissonnière 31670 LABEGE classé type R, catégorie 5, n'est pas autorisé à réaliser les travaux sollicités conformément à sa demande d'AT n°031.254.23H0041 ;

ARTICLE II Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, à l'exploitant, au service instructeur ainsi qu'à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Orens.

ARTICLE III Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Orens, le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Labège, le 17.11.23

Pour copie conforme

Le maire

Laurent Cherubin



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LABEGE (31)
Utilisateur : WEB DELIB APPLICATION

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **323A_2023**
Objet : **REFUS AUTORISATION TRAVAUX ERP Bâtiment
Modulaire Lycée La Cadene**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-11-17 00:00:00+01
Nature de l'acte : Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique : 031-213102544-20231117-323A_2023-AR
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-213102544-20231117-323A_2023-AR-1-1_0.xml	text/xml	885 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_5677.pdf Nom métier : 99_AR-031-213102544-20231117-323A_2023-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	59.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 novembre 2023 à 16h15min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 novembre 2023 à 16h16min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 novembre 2023 à 16h19min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 novembre 2023 à 16h19min10s	Reçu par le MI le 2023-11-17